Mme O. BELLILET
Maitre Assistant classe "A"

Chapitre 2 : Le mot

1. Mot /vs/ terme

1.1. Définitions dans le dictionnaire La Rousse en ligne

1.1.1. **Mot** est défini comme nom masculin : (bas latin *muttum*, grognement)

*Élément de la langue composé d'un ou de plusieurs phonèmes, susceptible d'une transcription écrite individualisée et participant au fonctionnement syntaxico-sémantique d'un énoncé.

*Moyen d'expression orale ou écrite : Ex 1 : *Les mots me manquent pour vous dire mon émotion.* Ex 2 : *Il cherche encore ses mots quand il parle anglais.*

*Petit nombre de paroles prononcées ou écrites : Ex : *Je lui ai dit quelques mots dans la rue hier. Pourriez-vous nous dire un mot sur ce problème ?*

*Billet, courte lettre, message : *Écrire un mot à quelqu'un.*

*Sentence, parole mémorable, historique : *Mots célèbres.*

*Informatique : Groupe de caractères ou d'éléments binaires considérés comme une entité.

1.1.2. **Terme** est défini nom masculin (latin *terminus*, borne)

*Lieu, point où se termine un déplacement dans l'espace ; moment où prend fin dans le temps une action, un état : *Notre voyage touche à son terme. Arriver au terme de sa vie.*
*Date, délai limité : *Passé ce terme, vous devrez payer des intérêts de retard.*
*Date à laquelle doit être acquitté un loyer ; la période elle-même : *Payer à terme échu.*
*Montant de ce loyer : *Payer son terme.*
*Date présumée de la fin d'une grossesse et à laquelle doit avoir lieu l'accouchement : *Accoucher avant terme.*
*Élément entrant en relation avec d'autres : *Analyser les termes d'une proposition.*
*Mot considéré dans sa valeur de désignation, en particulier dans un vocabulaire spécialisé : *Terme de chimie.*
***Antiquité**
Statue du dieu Terme, sans bras ni jambes, dont le corps se termine en gaine. (Motif de l'Antiquité romaine repris à la Renaissance. Le terme *marin* a une queue de poisson sinueuse au lieu de gaine ; le terme *en console* a le buste en avancée pour soutenir une charge.)
***Banque et bourse**
Date fixée pour la livraison des titres et le paiement du prix.
***Droit**
Modalité ayant pour effet de retarder l'exécution d'une obligation *(terme suspensif)* ou d'en fixer l'extinction à une date déterminée ou à un événement futur certain *(terme extinctif).*
***Logique**
- Dans la logique aristotélicienne, sujet ou prédicat dans une prémisse d'un syllogisme.

- Suite de symboles d'un langage formel, soumis aux règles usuelles de formation.

***Mathématiques**

Nom donné à chacun des éléments d'une suite, d'une série, d'une somme, d'un polynôme.

1.2. Définition linguistique

En linguistique, et selon la ***Définition de la norme ISO 1087 (1990)***[1]**, *terme*** est la désignation au moyen d'une unité linguistique d'une notion définie dans une langue de spécialité.

Lorsque la ***lexicologie*** étudie les mots de la langue, qu'ils soient simples ou complexes, elle analyse leur sens et leur signification, leur comportement dans le discours. La ***terminologie*** ne s'intéresse qu'aux termes, mots simples ou complexes appartenant à une langue spécialisée, elle analyse les réseaux de notions auxquelles ils renvoient mais elle étudie aussi leur signification et leur comportement.

1.3. Le mot, unité lexicale

La distinction entre "unité terminologique" [dite "terme"], et "mot" réside dans la généralité de ce dernier par rapport à la particularité du premier. (Autrement dit "unité terminologique" [dite "terme"] c'est particulier, et "mot" c'est général)

En effet, le ***mot*** est "l'unité lexicale", la plus petite unité de sens, unité de première articulation (mais ce sont plutôt des morphèmes et non des mots), c'est à dire d'unité composée de phonèmes, de séquence de caractères isolée entre deux délimiteurs.

Il y des :

➥***Mots*** lexicaux, ensemble fermé des noms, verbes, adjectifs, adverbes)

➥ ***Mots*** grammaticaux (car, que),

➥ ***Mots*** simples (chat, caméléon),

➥ ***Mots*** composés (levier de vitesse, chemin de fer), des mots dont on se demande si ce sont des composés ou non (carte orange),

➥ ***Mots*** de la langue courante (casserole, mangé) et des mots qui appartiennent à un vocabulaire spécialisé (électrophorèse capillaire, carte mère)

➥ ***Mots*** qui semblent appartenir à la langue courante mais qui ont un sens particulier dans un domaine spécialisé : vieillissement accéléré (domaine de la conservation du papier).

[1] Organisation internationale de nominalisation, https://www.iso.org/fr/standard/5591.html

1.4. Le terme, unité terminologique

Le *terme* c'est la désignation verbale d'une notion en langue de spécialité. Il peut prendre la forme d'un mot, d'un groupe ou d'une combinaison de mots (terme complexe ou syntagme), d'une locution (locution technique, phraséologie) ou d'une forme abrégée (abréviation, sigle ou acronyme). Le « terme » est la désignation la plus fréquente, souvent utilisé à la place de « désignation ». En l'absence de terme consacré, la désignation peut prendre la forme d'une phraséologie, c'est-à-dire d'un syntagme descriptif.

2. Les différentes acceptions du « *MOT* »

Au-delà de différentes acceptions, il existe plusieurs types de mot.

2.1. Mot graphique

Le mot graphique est une suite de lettres entre deux blancs où un même mot graphique pourrait renvoyer à plusieurs mots grammaticalement différents.

Exemple : le mot « *aimais* » peut représenter une première (je) ou une deuxième personne (tu) de l'imparfait.

2.2. Mot phonétique :

Le mot phonétique est une suite de sons entre deux pauses, bien que les mots phonétiques ne correspondent pas systématiquement aux mots graphiques. Aussi, un mot phonétique peut correspondre à plusieurs mots graphiques.

Exemple : (***EmE***) correspond aux mots graphiques « *aimais* », « *aimait* », « *aimaient* ».

De plus, les pauses ne correspondent pas toujours aux blancs graphiques : *les enfants* (la liaison), *l'ami* (l'élision), *t'exagères* (le registre familier).

2.3. Mot sémantique :

Il serait possible de définir le mot d'un point de vue sémantique. Selon cette hypothèse, le mot se caractérise en ce que, à l'intérieur de la phrase, il est porteur d'une unité de sens aisément définissable : le mot *chaise*, par exemple, dans *la chaise est cassée*. L'idéal serait bien sûr que cette unité de sens corresponde à une unité graphique. Or, une séquence de plusieurs mots graphiques peut correspondre à un mot sémantique. Certains mots composés comme *pomme*

de terre, porte-avion, qu'en dira-t-on … ou certaines locutions comme *en ce moment, à cet endroit, à partir de*… portent clairement l'expression d'une unité de sens sans définir un mot graphique.

2.4. Mot lexical :

Le mot lexical, ou *lexème,* est celui qui fournit l'entrée du dictionnaire (le lemme). Il apparait comme une forme basique du mot graphique, dépourvue de toutes les variations formelles possibles : l'adjectif est signalé au masculin singulier, le verbe à l'infinitif… c'est ce mot lexical qui sert de base au classement des parties du discours.

3. Lexique ET vocabulaire

Citations :

1. « *On conviendra d'appeler lexique l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs, et vocabulaire l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données.* » (Picoche)
2. « *Le lexique est une réalité de la langue à laquelle on ne peut accéder que par la connaissance des vocabulaires particuliers qui sont une réalité du discours. Le lexique transcende les vocabulaires, mais ni accessible que par eux : un vocabulaire suppose l'existence d'un lexique dont il est un échantillon* », (Picoche[2]).
3. « *Il est extrêmement difficile, voire impossible de dénombrer les mots qui composent le lexique d'une langue, pour la raison que le nombre de ces mots, tout en étant fini, ce qui est la condition même de son utilisation, est sujet à des enrichissements et à des appauvrissements, donc illimité* ». (Picoche)

En linguistique, il existe une **différence certaine entre** « lexique » et « vocabulaire » :

a. Le **lexique** représente l'ensemble des mots d'une langue.
b. Le **vocabulaire** regroupe l'ensemble des mots réellement employés par une personne dans un acte de parole précis (ou dans un énoncé écrit).

Il s'agit d'une actualisation des mots du **lexique** par le sujet parlant (la dichotomie : langue/langage/parole).

[2] Jacqueline Picoche, née à Paris en 1928, est une linguiste française spécialiste de la lexicologie.

3.1. Mots actifs et Mots passifs

Il n'est pas facile de dénombrer les mots dont dispose un individu particulier : rien ne prouve que les textes qu'il produit, écrits ou oraux, mettent en jeu leur totalité. Même s'il essayait lui-même, en procédant par élimination à partir d'un dictionnaire, de faire la part entre le lexique qu'il possède et celui qui lui est étranger, il aurait de grandes difficultés.

En effet, certains mots appelés **mots actifs** sont assez bien connus de l'individu pour que non seulement il les comprenne, mais encore qu'il les utilise spontanément pour s'exprimer ; d'autres appelés **mots passifs** ne sont pas utilisés par lui, mais seulement compris de façon plus au moins précise lorsqu'il les rencontre au cours d'une lecture ou d'une conversation.

La compréhension entre un locuteur X et un locuteur Y exige que les mots –forcément actifs – utilisés par Y fassent partie du vocabulaire au moins passif de X. l'intercompréhension sera d'autant meilleure que les mots utilisés par X et Y seront des mots actifs pour chacun d'eux ; d'autant plus médiocre que si les mots actifs de l'un seront les mots passifs de l'autre ; d'autant plus mauvaise qu'un plus grand nombre des mots actifs de l'un seront des mots inconnus pour l'autre.

3.2. Le lexique et les sous-ensembles

L'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. Cet ensemble se sépare en sous-ensembles. Selon un certain nombre de variables ; il n'est pas clos, et ses contours ne sont pas fixés d'une manière absolue.

3.2.1. Lexique général et lexiques de spécialité

Le lexique général est commun à tous les locuteurs ; les lexiques de spécialité sont liés à un domaine : science (chimie, astronomie), science et technique (informatique), métier (menuiserie), activité (jardinage). L'étude des lexiques de spécialité est la **terminologie**.

3.2.2. Facteurs de variation du lexique général :

Le lexique varie partiellement selon trois facteurs principaux, qui sont le temps, l'espace et le registre :

a) **La variation diachronique** est la variation dans le temps. Si un fonds stable demeure depuis les débuts du français, le lexique contemporain n'est pas identique à celui des périodes précédentes : certains mots anciens ne sont plus utilisés ni compris (ex : malandrin : bandit) ; des mots nouveaux ou néologismes apparaissent (ex : zapper).

b) **La variation diatopique** est la variation dans l'espace. Magasiner est un québécisme qui signifie « aller faire des achats dans les magasins ».

c) La **variation diastratique** est liée aux registres, qui découpent dans le lexique des tranches horizontales : académique, littéraire, standard, familier, argotique. Voiture, bagnole.

4. Syntaxique ET lexico-sémantique

Entre lexème et vocable, réside toute la notion de l'élaboration du lexique, qui exige une distinction entre lexème en sa qualité d'unité de la langue et le vocable unité de discours (lexis, voir le pt n°4.3.).

Exemple : p*ommier*, *pomme de terre*, *pomme*, sont des lexies, alors que seul « *pomm (e)* » est un lexème.

4.1. Le lexème est un morphème qui porte un sens lexical (monème, parfois syntagme). Il peut être un composant de la lexie, comme il peut se trouver à l'état libre (table).

4.2. Le vocable est un nom commun qui désigne un terme jugé comme porteur d'une signification particulière (synonyme d'un mot). Actualisation d'une unité lexicale particulière dans le discours.

Exemple :

Le ***petit*** garçon caresse le ***petit*** chat

Le mot « ***petit*** » est répéter deux fois dans la phrases, il s'agit de deux vocable » distincts d'un même lexème, qui portent deux[3] sens spécifiques.

[3] Ford, A. J. (1973). Quelques rapports entre syntaxe et sémantique dans un modèle de description linguistique. Cahier de linguistique, (2), 157–178. https://doi.org/10.7202/800015ar

4.3. La lexie est l'unité fonctionnelle significative du discours, contrairement au *lexème*, unité abstraite appartenant à la langue.

- La **lexie simple** peut être un mot : *table, il, geste…*
- La **lexie composée** peut contenir plusieurs mots en voie d'intégration ou intégrés : *brise-glace, pomme de terre…*
- La **lexie complexe** est une séquence figée : *faire une niche, en avoir plein le dos…*